

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE**  
**SAINTE AGATHE DES MONTS**

Procès-verbal des délibérations du conseil de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts lors de la séance extraordinaire tenue le 30 mars 2021 à 18 h 30, par vidéoconférence et à huis clos, tel que prévu à l'arrêté numéro 2020-029 en date du 26 avril 2020 ainsi que le décret numéro 102-2021 en date du 5 février 2021 du ministre de la Santé et des Services sociaux.

**Présences :**

Frédéric Broué	Grant MacKenzie
Denis Chalifoux	Sylvain Marinier
Chantal Gauthier	Marc Tassé
Jean Léo Legault	

**1. Ouverture de la séance extraordinaire**

Tous les membres du conseil déclarent avoir reçu l'avis de convocation dans les délais requis.

Étant donné que le 13 mars 2020, l'état d'urgence sanitaire lié à la COVID-19 a été déclaré au Québec par décret du gouvernement, lequel a été renouvelé par décrets et est toujours en vigueur.

Étant donné l'arrêté numéro 2020-029 en date du 26 avril 2020 ainsi que le décret numéro 102-2021 du 5 février 2021 du ministre de la Santé et des Services sociaux, la séance extraordinaire se tient à huis clos et par vidéoconférence.

Le quorum étant constaté, le président procède à l'ouverture de la séance, en présence de la directrice générale et de la greffière ; il est 19 h 03.

À moins d'indication contraire, le vote du maire ou du président de la séance n'est pas inclus dans le nombre des voix exprimées à l'égard de chacune des prises de décision.

**2021-03-130**

**2. Affectation - Excédent de fonctionnement - Agglomération - Matériaux granulaires**

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'affecter les sommes nécessaires au projet d'aménagement des stationnements à la gare;

Il est proposé

**ET RÉSOLU** que le conseil, dans l'exercice de ses compétences d'agglomération, affecte un montant maximum de 90 000 \$ provenant de l'excédent de fonctionnement non affecté - Agglo (71-100-00-900) au poste comptable numéro (71-250-00-941) pour l'achat de matériaux granulaires pour le projet d'aménagement des stationnements à la gare.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

**2021-03-131**

**3. Affectation - Excédent de fonctionnement - Agglomération - Asphaltage stationnement de la Gare**

Initiales	
Maire	Greffier

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'affecter les sommes nécessaires au projet d'aménagement de stationnements de la gare;

Il est proposé

**ET RÉSOLU** que le conseil, dans l'exercice de ses compétences d'agglomération, affecte un montant maximum de 30 000 \$ provenant de l'excédent de fonctionnement non affecté - Agglo (71-100-00-900) au poste comptable numéro (71-250-00-942) pour l'asphaltage d'une partie du projet d'aménagement des stationnements à la gare.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

**4. Dépôt du projet de règlement décrétant une dépense et un emprunt de 234 000 \$ pour le réaménagement des stationnements et des espaces du secteur de la gare et avis de motion (2021-AGEM-054)**

Le conseiller Jean-Léo Legault dépose le projet de règlement numéro 2021-AGEM-054 décrétant une dépense et un emprunt de 234 000 \$ pour le réaménagement des stationnements et des espaces du secteur de la gare et donne un avis de motion que ce règlement sera soumis au conseil pour adoption, avec ou sans changement, lors d'une séance distincte et tenue au plus tôt le deuxième jour suivant la présente séance.

2021-03-132

**5. Approbation et autorisation de signature - Entente - Ministère des affaires municipales - Les habitations du Monarque**

CONSIDÉRANT QUE le projet d'habitation "Les Habitations du Monarque" (ci-après le "Projet"), situé dans la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, a été déposé à la Société d'habitation du Québec (ci-après la "Société") dans le cadre du programme AccèsLogis;

CONSIDÉRANT QUE la Ville n'a pas complété l'étude de ce Projet et ne s'est pas engagée à y contribuer financièrement ou autrement;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de 30 logements éprouve des difficultés à compléter son montage financier considérant les coûts de construction élevés;

CONSIDÉRANT QUE ce projet requiert un soutien financier;

CONSIDÉRANT QUE le Ministre des affaires municipales et de l'habitation souhaite octroyer une subvention à la Ville afin de lui permettre de verser ce financement pour la réalisation de ce projet d'habitation comme faisant partie de la contribution du milieu;

CONSIDÉRANT QUE la Ville en acceptant d'être l'intermédiaire de cette transaction, n'accepte aucune obligation que ce soit quant à sa participation potentielle au Projet;

CONSIDÉRANT QUE la Ville obtiendra une subvention de 507 120 \$ du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (ci-après le "Ministère") qu'elle devra verser au projet lors de l'engagement définitif de la Société à la contribution de ce Projet;

CONSIDÉRANT le projet d'entente soumis entre le Ministère, la Société et la Ville;

Initiales	
Maire	Greffier

Il est proposé

### ET RÉSOLU

1. d'autoriser la conclusion d'une entente concernant la subvention à la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts pour le financement du projet "Les Habitations du Monarque" entre le Ministre des affaires municipales et de l'Habitation, la Société d'habitation du Québec et la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, laquelle est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;
2. d'autoriser le maire, ou en son absence, le maire suppléant, ainsi que la greffière à signer ladite entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

2021-03-133

#### 6. **Embauche d'un cadre - Service du développement économique et de l'urbanisme - Chef de division Permis et inspection**

CONSIDÉRANT le poste nouvellement créé de chef de division | Permis et inspection, par la résolution 2020-12-492, en conformité avec les décisions du conseil municipal dans le cadre du Budget 2021;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de combler ce poste;

CONSIDÉRANT QU'à la suite du processus de sélection une candidate a été retenue;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection composé de la directrice générale, du directeur général adjoint et de la directrice du Service des ressources humaines;

Il est proposé

**ET RÉSOLU** d'embaucher madame Mylène Lortie, à titre de chef de division | Permis et inspection, à compter du 26 avril 2021 et d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant ainsi que la directrice générale à signer le contrat de travail joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

2021-03-134

#### 7. **Octroi de contrat - Travaux de rapiéçage de pavage - Appel d'offres TP-2021-003**

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public pour des travaux de rapiéçage de pavage à être effectué au cours de l'année 2021;

CONSIDÉRANT QUE le montant estimé pour ce contrat, avant la période d'appel d'offres, était d'environ 207 000 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu deux (2) soumissions ouvertes le 11 mars 2021 comme suit:

Nom du soumissionnaire	Montant soumissionné (Taxes incluses)
Le Roy du Pavage & Fils inc.	199 514,97 \$

Initiales	
Maire	Greffier

Construction Anor (1992) inc.	406 419,38 \$
-------------------------------	---------------

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles pour effectuer la dépense prévue, laquelle a fait l'objet d'un engagement en vertu du bon de commande TP-9839, sujet à l'autorisation du conseil;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du *Règlement numéro 2017-M-252 déléguant le pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la Ville*, la trésorière est autorisée à faire le paiement de sommes à payer en vertu de contrats et d'ententes ayant été dûment approuvés par le conseil;

Il est proposé

**ET RÉSOLU** d'octroyer à la société "Le Roy du Pavage & Fils inc.", le plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour des travaux de rapiéçage de pavage pour un montant de 199 514,97 \$, incluant les taxes applicables, conformément à leur soumission et à l'appel d'offres numéro TP-2021-003 lesquels forment le contrat avec la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

2021-03-135

**8. Octroi de contrat - Fourniture de matériaux granulaires - Appel d'offres TP-2021-004**

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public pour la fourniture de matériaux granulaires pour l'année 2021-2022;

CONSIDÉRANT QUE le montant estimé pour ce contrat, avant la période d'appel d'offres, était d'environ 376 000 \$, incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu trois (3) soumissions ouvertes le 11 mars 2021 comme suit :

Nom du soumissionnaire	Montant soumissionné (taxes incluses)
Lafarge Canada inc.	469 744,49 \$
Entreprises P. Roy - 9149-8659 Québec inc.	403 908,98 \$
Carrière Miller 2015 - 9328-5799 Québec inc.	381 670,21 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles pour effectuer la dépense prévue, laquelle a fait l'objet d'un engagement en vertu du bon de commande TP-9840, sujet à l'autorisation du conseil;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du *Règlement numéro 2017-M-252 déléguant le pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la Ville*, la trésorière est autorisée à faire le paiement de sommes à payer en vertu de contrats et d'ententes ayant été dûment approuvés par le conseil;

Initiales	
Maire	Greffier

Il est proposé

**ET RÉSOLU** d'octroyer à la société "9328-5799 Québec inc.", faisant affaire sous le nom de "Carrière Miller 2015", le plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour la fourniture de matériaux granulaires pour un montant de 381 670,21 \$, incluant les taxes applicables, conformément à leur soumission et à l'appel d'offres numéro TP-2021-004, lesquels forment le contrat avec la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

**9. Période de questions portant exclusivement sur l'ordre du jour**

**10. Levée de la séance extraordinaire**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée sans autre formalité. Il est 19 h 09.

---

Le président de la séance,  
Monsieur Denis Chalifoux

---

La greffière,  
Me Stéphanie Allard

Initiales	
Maire	Greffier